ZOOM sur la 2ème partie du CSE CENTRAL

Jeudi dernier, le CSE central qui se réunissait en visioconférence pour la première fois, en raison de la crise sanitaire, s'était concentré sur la situation de l'entreprise et sur les conclusions de la dernière CSSCT-C.

Retrouvez le compte rendu FO de cette réunion en cliquant ICI.

Il restait néanmoins à évoquer le volet social de cette crise, que les élus ont donc abordé au cours de cette deuxième partie ce lundi 30 mars. Si l'ensemble des questions ont pu être évoquées, des précisions doivent encore être apportées.

SOMMAIRE

CHÔMAGE PARTIEL

CONGÉS

SEMAINES À 60 HEURES

DROIT DE RETRAIT

PRIME DE 1000€ DEFISCALISÉS

SITUATION DES NON PERMANENTS

LES CONSÉQUENCES DE CETTE CRISE POUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DE FRANCE TV

LES CONSÉQUENCES SUR LES PROJETS EN COURS

LES PROCHAINES RÉUNIONS

CHÔMAGE PARTIEL

À ce jour, **aucun salarié de France.tv ne se trouve en situation de chômage partiel.** L'entreprise a la capacité de maintenir les salaires.
La solution pourrait cependant s'envisager pour certains salariés de filiales commerciales.

Il est redit que l'entreprise garantirait un maintien des revenus à 100%, mais le détail des modalités n'est pas encore connu. La direction attend des réponses cette semaine du Ministère de la Culture.

CONGÉS

Quelle sera la politique de France.tv, suite aux évolutions issues de l'état d'urgence sanitaire ? La direction est claire : sa philosophie n'est pas, à ce stade, de se montrer plus directive. **Elle n'a donc pas l'intention d'ouvrir les discussions lui permettant d'imposer des prises de congés** (limitées à 6 jours). La présidente ajoute qu'il "*faudra bien que les personnels puissent se remettre de cette période épuisante, et que les salariés auront donc besoin de pouvoir prendre leurs congés*".

Pour autant, la direction aimerait que la manière d'organiser les prises de ces futurs congés puisse être discutée avec les partenaires sociaux, une fois la situation revenue à la normale.

Durant cette période, **la direction ajoute qu'elle n'a pas l'intention de faire usage de sa possibilité lui permettant de poser des "RTT employeurs", ni de se servir dans les comptes CET.**

SEMAINES À 60 HEURES

L'évolution du droit du travail, depuis la mise en place de l'état d'urgence sanitaire, permet aux entreprises de déroger aux règles que nous connaissions, et demander à leurs salariés de travailler davantage. **Qu'en est-il à France.tv ?** La direction confirme ce qu'elle avait déjà laissé entendre. **Delphine Ernotte précise que "*nous n'en n'avons pas l'utilité ; au contraire, nous cherchons à limiter la présence des personnels sur les sites*".**

DROIT DE RETRAIT

La direction redit **qu'elle n'a pas l'intention, à ce jour, de dénoncer devant les tribunaux les positions de salariés décidant de faire valoir leur droit de retrait.** Et ce même si elle est amenée à en contester le bien-fondé.

Des élus posent la question : les salaires sont-ils maintenus ? "*À ce jour, oui, en l'état, ces salaires sont maintenus ! Il est sûr que s'il y avait 3000 salariés concernés, la position pourrait être différente*".

PRIME DE 1000€ DEFISCALISÉS

Il est rappelé, que, en temps normal, cette prime aurait été liée à un accord d'intéressement qui, pour être valable, devait être signé avant le 30 juin. Compte tenu de la situation, il est probable que cette échéance sera retardée.
Quant aux modalités, et critères, tout cela pourrait être discuté lors des négociations annuelles obligatoires. FO rappelle qu'une prime d'intéressement était également prévue dans le cadre de l'accord sur la RCC, afin de savoir récompenser les salariés qui restent, impactés par le départ de leurs collègues via la RCC.
Encore faudra-t-il regarder ce qui pourra être distribué. La direction rappelle qu'elle se montre généreuse en annonçant la garantie de 100% des revenus et le maintien des congés.

SITUATION DES NON PERMANENTS

La direction nous dit qu'il s'agit en fait de situations extrêmement diverses. Il y a donc besoin d'établir des relevés de situation très précis. Pour regarder notamment les activités qui sont annulées et celles qui vont être reportées... **La doctrine étant le "*maintien de la rémunération*", il ne s'agit pas forcément du salaire en tant que tel.** Et la question consiste donc à savoir **comment "*compléter le revenu assuranciel par un complément*"**. La direction a besoin d'un peu de temps pour voir comment cela peut s'orchestrer.

LES CONSÉQUENCES DE CETTE CRISE POUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DE FRANCE.TV

En marge de ce volet social, des questions ont porté sur les finances de l'entreprise. Delphine Ernotte a précisé que France.tv pouvait assurer les salaires. **Mais quelles conséquences sur les équilibres ?** La présidente se sent incapable d'évaluer l'impact financier à ce jour. Ne serait-ce que par rapport au chiffre d'affaire de la publicité... **Sa ligne de conduite du moment est juste de pouvoir poursuivre notre travail de service public, dans les meilleures conditions**.
Et puis, aux côtés des impacts négatifs, il y a aussi des impacts positifs financièrement. Quel sera le solde ? Si l'équilibre sera impossible à envisager si la marche est de 300 millions d'euros, il pourra peut-être s'envisager s'il ne manque que 30 millions.

LES CONSÉQUENCES SUR LES PROJETS EN COURS

Deux d'entre eux ont été évoqués lors de ce CSE central : **le futur NRCS, et la réorganisation de la direction de la communication.**
Dans le premier cas, une pause va être effectuée : même si le temps du confinement s'achevait fin avril, il ne serait pas raisonnable de lancer un plan massif de formation au début du mois de mai ! Ce ne serait souhaitable ni pour les utilisateurs, ni du côté de l'équipe projet.

L'approche est différente concernant la réorganisation de la direction de la communication. Alors que nous avons franchi l'étape 2 (avec les N-2 qui ont tous pu faire acte de candidature et effectuer leurs entretiens), nous en sommes à la mise en œuvre de la 3ème phase. La direction nous dit que les candidats qui souhaitent effectuer leurs entretiens en visioconférence pourront le faire. Et que ceux qui préfèreront tenir ces entretiens en présentiel, lorsque ceux-ci seront à nouveau possibles, pourront procéder de la sorte. **Des élus s'étonnent : alors que ces services sont particulièrement en surchauffe en ce moment, est-ce vraiment le moment pour consacrer de l'énergie à cette réorganisation ?**

LES PROCHAINES RÉUNIONS

Dans le même esprit que ce qui est dit au niveau des établissements, des réunions plus fréquentes seront nécessaires avec les élus.

L'hypothèse d'un rythme hebdomadaire est envisagée, avec une alternance entre le CSE central et des commissions.